

LE 15 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse-Île tenue le 15 décembre 2025 dans la gymnase située au 1-006, chemin Jerry, Grosse-Île, Québec. La séance ordinaire est ouverte à 18 h 30 sous la présidence du maire, monsieur Gordon Burke, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Maire: Gordon Burke

Conseillers: Michelle Chevarie
David Burke
Paul Clarke
Dale Clarke

Directrice générale intérim /
greffière-trésorière: Karina Cyr

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

N2025-156

Le maire, Gordon Burke, ouvre la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2025-157

Sur proposition de Dale Clarke
Appuyée par Paul Clarke
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 26 novembre 2025
2. Affaires administratives
 - 2.1 Approbation des comptes payés – mois de novembre 2025
 - 2.2 Mise à jour - Communauté maritime
 - 2.3 Nomination de la personne responsable du règlement 2012-005
 - 2.4 Centre de conditionnement physique
 - 2.4.1 Résolution – Centre de conditionnement physique – Modifications opérationnelles
3. Varia
 - 3.1 Dépôt d'une pétition relative au projet de parc éolien de Grosse-Île.

4. Période de question
5. Levée de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 26 novembre 2025.

R2025-158
Il est proposé par Michelle Chevarie
Appuyé par David Burke
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D' adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 26 novembre 2025.

ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS – MOIS DE NOVEMBRE 2025

R2025-159
Il est proposé par Paul Clarke
Appuyé par Michelle Chevarie
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D' approuver les comptes payés pour le mois de novembre 2025 pour un montant de 123 445,39\$, cette liste est déposée au registre des comptes payés.

MISE À JOUR - COMMUNAUTÉ MARITIME

Le maire, Gordon Burke, informe le conseil qu'aucune mise à jour n'a été reçue de la part de la Communauté Maritime.

NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RÈGLEMENT 2012-005

CONSIDÉRANT QUE L'inspecteur municipal n'est pas disponible à l'année pour effectuer les inspections requises en vertu du Règlement no 2012-005 concernant les permis et certificats.

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité doit s'assurer que les inspections, les visites de terrain et les activités liées aux permis requises en vertu du Règlement no 2012-005 sont effectuées de manière ponctuelle et autorisée.

EN CONSÉQUENCE

R2025-160

Il est proposé par Michelle Chevarie
appuyé par Dale Clarke
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Kelly Aitkens soit nommée personne officiellement responsable de l'application et de l'exécution du Règlement no 2012-005 concernant les permis et certificats, incluant la réalisation des inspections, le traitement des permis ainsi que l'émission ou la gestion des avis et suivis liés à ce règlement.

QUE Cette nomination confère à la personne désignée tous les pouvoirs et responsabilités attribués à l'inspecteur municipal en vertu du Règlement no 2012-005 aux fins de son application.

QUE lorsqu'elle agit à ce titre et effectue des inspections sur place, la personne désignée reçoit une rémunération de 15 \$ par inspection, en plus de son salaire régulier, tel qu'autorisé par la directrice générale.

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE - MODIFICATIONS OPÉRATIONNELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse-Île « la Municipalité » possède et exploite un Centre de conditionnement physique public au bénéfice des résidents et des utilisateurs autorisés;

ATTENDU QUE le Conseil a obtenu la confirmation de son assureur, de ses conseillers juridiques et de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) que les mesures requises en matière de sécurité, de surveillance et d'administration ont été dûment mises en place et validées;

ATTENDU QUE les conseillers juridiques, l'assureur municipal et la FQM ont confirmé que les mesures de sécurité, les exigences de renonciation et les systèmes de surveillance de la Municipalité respectent les normes applicables;

ATTENDU QUE la Municipalité doit établir des règles, des responsabilités et des attentes claires pour tous les utilisateurs afin de réduire les risques, d'assurer un comportement approprié et de protéger les infrastructures municipales.

EN CONSÉQUENCE

R2025-161

Sur une proposition de Paul Clarke

Appuyée par David Burke
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Centre de conditionnement physique fonctionne avec des heures d'ouverture prolongées sans supervision et repose sur un système d'accès par puce et une surveillance par caméras afin d'assurer un accès autorisé, la sécurité des utilisateurs et la protection des biens municipaux, rendant nécessaire l'adoption de règles opérationnelles claires;

QUE La présente résolution établit une période d'essai visant à évaluer le respect de l'ensemble des règles et règlements applicables. Les dispositions de la présente résolution seront réévaluées en février 2026.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTION

La présidente a déclaré la période de questions ouverte à **18 h 50**.

Cinq (5) citoyens ont posé des questions concernant le **projet de parc éolien de Grosse-Île**.

La présidente a pris acte des questions et a indiqué que des réponses appropriées seraient fournies par le conseil ou l'administration.

La période de questions a duré quinze (15) minutes.

LÉVÉE DE LA SÉANCE

N2025-162

La séance est levée sur une motion de Paul Clarke à 19 h 35.

Gordon Burke
Maire

Karina Cyr
Directrice générale intérim
/ greffière-trésorière